



ENERGIE
SOLAIRE

SWISS SOLAR ENERGY PRODUCTS
SINCE 1973

Conditions générales de livraison, de paiement et de garantie

Livraison

Commandes

Les commandes seront confirmées par écrit. Les coûts entraînés par des changements ultérieurs de commande seront facturés.

Délais de livraison

Les délais indiqués dans nos confirmations de commande ont un caractère indicatif. En cas de retard important, le client a le droit de résilier le contrat après avoir fixé un délai approprié pour son exécution. Toutes autres prétentions résultant d'un retard de livraison sont exclues.

Emballage

Emballage en caisse ou sur palette au frais du client.

Frais de transport

Nos prix sont donnés ex-usine, les frais de transport sont à la charge du client. A la demande du client, le transport peut être organisé par Energie Solaire SA et facturé au prix coûtant.

Transfert des risques

Les risques passent au client au moment du chargement. Nous recommandons au client de conclure une assurance valable à partir du transfert des risques.

Paiements

Délai de paiement

Le délai de paiement est fixé à trente jours net; un intérêt moratoire de 5 % pourra être exigé sur les montants échus.

Suppléments

Emballage, transport, assurance selon dépens

Acomptes

Si la commande dépasse CHF 10'000.-, nous sommes en droit de demander un acompte de 40 % à la commande. Les acomptes sont payables à 10 jours net.

Exportations

Sauf accords particuliers, les commandes de clients étrangers sont payables aux conditions suivantes:
40 % à la commande,
60 % avant la livraison, matériel prêt en usine,

Garantie en raison de défauts

Etendue de la garantie

Nous garantissons que les produits livrés sont conformes aux spécifications de nos fiches techniques. La présente garantie est valable pour autant que soient scrupuleusement respectées les conditions d'utilisation spécifiées dans nos fiches techniques, en particulier, la qualité du fluide caloporteur, les pressions maximales d'utilisation, les précautions d'entreposage, les procédures de remplissage et de mise en service.

Durée de la garantie

La garantie susmentionnée est valable cinq ans à compter de la date de la livraison ex-usine.

Notre garantie est limitée aux produits de notre fabrication. Pour tous les accessoires et autres composants non fabriqués par nous, nous reportons la garantie du fabricant.

Notification des défauts

Le client est tenu de vérifier l'état de la marchandise immédiatement à la livraison. Les éventuels dégâts dus au transport doivent être signalés sur les documents du transporteur (B/L). Les défauts apparents doivent être notifiés par écrit dans les cinq jours. Les défauts cachés doivent être notifiés par écrit dans les cinq jours dès leur constatation.

Etendue de la responsabilité.

En cas de notification de défauts fondée et intervenue dans les délais, les produits défectueux seront réparés ou échangés gratuitement, dans nos locaux, les frais de transport et d'emballage restant à la charge du client. Toutes autres prétentions sont exclues.

Divers

Réserve de propriété

Nous nous réservons le droit de demander l'inscription d'une réserve de propriété auprès de l'Office compétent. Le client nous reconnaît expressément ce droit au moment de la conclusion du contrat.

Droit applicable

Le droit suisse est applicable à tous les contrats

For

Le for exclusif de juridiction est au domicile d'Energie Solaire SA.

Les présentes conditions générales sont expressément portées à la connaissance de tous nos clients, elles font partie intégrante de notre contrat avec le client.

Energie Solaire SA, juillet 2004